

le journal

MENSUEL DES ACTIVITÉS SOCIALES DE L'ÉNERGIE | N°348 | 1,50 € | OCTOBRE 2013

ASSURANCES

Garanties maximum

ZUMBA

Le grand
défouloir

DOSSIER NUCLÉAIRE

LES DÉRIVES DE LA SOUS-TRAITANCE

Sommaire

Éditorial

3

IRP, votons !

Par Jean-Claude Moreau, président du comité de coordination des CMCAS.

Vivre ensemble

7

Fini la retraite à taux plein ?

Les conséquences de la réforme actuellement en discussion à l'Assemblée nationale.

8

Assurances : le plein de garanties

Toutes les nouveautés de votre contrat.

11

IRP, mode d'emploi

Tout savoir sur les prochaines élections aux instances représentatives du personnel (IRP).

Ici et ailleurs

20

Manuel, juste Manuel

« L'âme des activités sociales » de l'île de Saint-Martin s'apprête à passer la main après dix-neuf années au service de ses collègues.

Vous avez dit loisirs ?

22

Y a d'la zumba dans l'air

Plus qu'un phénomène de mode, un véritable « défouloir » pour tous les passionnés.

Pour vous

30

Offres et bons plans du mois

4

Vivre ensemble

Plein feu sur la Nuit des cabornes

Le trail nocturne n'a pas failli à sa réputation.



28

Notre monde en question



Drôle d'effet vaccinal

Si le rapport bénéfique/risque plaide toujours en sa faveur, la vaccination peut provoquer des maladies graves.

14

Dossier

Sous-traitance, le cancer du nucléaire

La maintenance des centrales, une profession à haut risque.



À retenir

LE 17 SEPTEMBRE,

François Hollande a remis la croix de Commandeur de la Légion d'honneur à Julien Lauprêtre. Ancien résistant, le président du Secours populaire français agit depuis près de soixante ans auprès des plus démunis. En 2012, 2 millions et demi de personnes ont été accueillies et aidées dans ses permanences et relais-santé, grâce à l'action des milliers de bénévoles. Depuis sa création, la CCAS entretient des relations privilégiées avec cette grande association, notamment en accueillant des familles et des enfants dans ses centres de vacances.

RAPPEL

La CCAS et le comité de coordination des CMCAS organisent une journée de réflexion mardi 8 octobre à La Maison de l'arbre, 9 rue François-Debergue à Montreuil (Seine-Saint-Denis) sur le thème « Langue(s), écriture(s) et lecture(s) : émancipation et/ou exclusion ? Quels enjeux ? Quelles perspectives ? »

Programme et renseignements sur parle.cmcas.com



IRP, votons !



© OLIVIER CLÉMENT/CCAS

JEAN-CLAUDE MOREAU,
président du comité
de coordination des CMCAS.

On le voit dans la crise que traverse l'Europe : les intérêts des salariés et ceux du capital sont divergents. Quand l'un prône l'austérité, qui est une impasse économique, les autres exigent des revalorisations salariales, des retraites décentes, des protections sociales de haut niveau, la sauvegarde de l'emploi, le développement industriel, celui de la recherche. Entre l'économie de la rente et celle du travail et de l'intelligence en éveil, nos sociétés sont face à des choix historiques. Les IRP, n'en doutez pas, sont sur cette ligne de partage. Donnons leur, par nos votes, la force dont elles auront tant besoin dans les trois prochaines années.

Délégués du personnel, membres du CE de votre unité, du CHSCT, nos collègues élus et mandatés sont votre bouclier dans l'entreprise. Du 18 au 21 novembre, nous sommes appelés, comme les 140 000 salariés qui travaillent dans les 146 entreprises de la branche des Industries électriques et gazières, à les choisir et à leur confier le mandat de vous représenter dans les instances représentatives du personnel. Ce scrutin est un moment crucial de démocratie sociale. Les IRP sont, au cœur de l'entreprise, des lieux de débat, de confrontation souvent, mais aussi d'invention de solutions individuelles et collectives. Ce rendez-vous électoral est tout bonnement capital. Vos droits demeurent pour certaines forces, encore contestables, souvent gênants. Nous pensons au contraire que le fait de voter pour élire ses représentants demeure une chance pour tous, pour nos entreprises et pour notre pays.

“Avec les élections des représentants dans les IRP, votons pour donner de la force à nos mandats !”

D'ici là, les 17 et 18 octobre, l'assemblée générale des présidents de CMCAS se réunira au siège de la CCAS à Montreuil. Elle étudiera une centaine de vœux émis par 31 CMCAS : IDCP, le règlement commun, les vacances, etc. Il s'agit d'un moment essentiel pour la démocratie au sein de nos Activités sociales. Cette rencontre annuelle permet l'instauration d'un véritable dialogue pluraliste. Il s'agit d'un mode de fonctionnement unique dans le monde des CE qu'il faut préserver. Une richesse qui ne serait rien sans la participation de toutes et de tous.

25

Vous avez dit loisirs ?

La magie au bout du fil

Balade au Festival mondial des théâtres de marionnettes de Charleville-Mézières.

LA CCAS EST SUR LES RÉSEAUX



CCAS PAGE OFFICIELLE



TWITTER@ CCASENERGIE



L'application iPhone et Android «Ma CCAS» est disponible en téléchargement.

Le journal, mensuel des activités sociales de l'énergie. Immeuble René-Le-Guen, 8, rue de Rosny, BP 629, 93104 Montreuil Cedex. Tél. : 01 48 18 60 00. **Directeur de publication** : Michaël Fieschi. **Rédacteur en chef** : Stéphane Gravier. **Rédacteur en chef délégué** : François Puthod, Agence Anatome. **Assistante** : Laëtitia Rausch. **Rédaction** : Marie-Line Vitu, Sophie Chyrek, Samy Archimède, Thierry Marck. **Ont collaboré à ce numéro** : Stéphane Alesi, Sébastien Lesire, Michel Courbouloux, Eric Birmingham. **Secrétariat de rédaction** : Agence Anatome. **Iconographie** : Carole Lhermitte, Tiphonie Tuczapski. **Suivi éditorial et graphique** : Agence Anatome. **Design** : Shannon/Szentgyörgyi, Design Dept. **Direction artistique** : Jérôme Travers. **Réalisation graphique** : Agence Anatome. **Photographie de couverture** : Georges Bartoli/CCAS. **Photogravure** : Open Graphic media. **Publicité** : Agence Comédiance. **Impression, expédition** : Rivet Presse/Édition, 24, rue Claude-Henri-Gorceix, BP 1577, 87022 Limoges Cedex 9. **ISSN** : 2258-0298. **Tirage du n° 348** : 312 153 exemplaires. **Abonnement** : 12,20 € (individuel), 6,10 € (collectif). **Site Internet** : www.ccas.fr. Pour nous écrire : lejournaldes.as@asmeg.org

À destination des adhérents IDCP est routé avec ce journal des AS n° 348 «L'avenant à la notice d'information du contrat IDCP n° 9001/844500».

Vivre ensemble

Plein feu sur la Nu



Frugal, express ou allongé...

le ravitaillement arrive à point nommé. Et les bénévoles assurent le service!

C'est au crépuscule

que les 600 concurrents, parmi lesquels 150 bénéficiaires des AS, prennent le départ de la course. Au programme et au choix, une boucle de 25 ou 50 km à travers les bois. Seule une centaine de valeureux optera pour la «grande boucle» qui mènera certains jusqu'à l'aube.

L'événement n'a pas failli à sa réputation. Six cents personnes ont participé à ce cocktail détonnant à dominante sportive, parfois extrême. Retour en images sur la Nuit des cabornes, organisée du 6 au 8 septembre par l'association Saône-mont d'Or nature, en partenariat avec la CCAS et la CMCAS Lyon.

TEXTES STÉPHANE ALESI - PHOTOS ÉRIC RAZ/CCAS



it des cabornes



Sous les yeux de Michaël Fieschi, président de la CCAS, Françoise Revel, maire de Saint-Romain-au-Mont-d'Or, et Jacques Guido, président de Saône-mont d'Or nature, deux concurrents handicapés prennent le départ du trail, installés dans leurs joëlettes et tractés par les membres de l'association Everest en sable... Une prouesse physique et technique, fruit d'une solidarité présente tout au long du parcours.



La musique qui marche au pas... ou l'inverse. Ambiance bucolique pour une traversée des tunnels au son de la flûte de Laëtitia qui entretient la bonne réputation... de ce trail convivial et musical.



Partie intégrante de la rencontre, le repas du samedi midi dans un authentique bouchon lyonnais est un succès. Si son étymologie suscite des controverses, son ambiance champêtre, familiale, ses odeurs et sa cuisine exquise, ont mis tout le monde d'accord. Un régal!



En présence de Philippe Rolland, président de la CMCAS Lyon, et d'Emmanuel Salles, président de la commission activités physiques et sportives de la CCAS, la remise des récompenses est l'occasion de rappeler les valeurs du sport, « *composante des Activités sociales, vecteur de solidarité et d'émotions* ».



fête de l'Huma

Les visages de l'engagement



© DIDIER DELAINE/CCAS

Sur le site du forum social qui se tenait les 14 et 15 septembre dans le cadre de la fête de l'Humanité, la CCAS avait choisi de prêter ses cimaises à l'exposition « Visages de l'engagement »,

qui avait servi de point d'appui à une série de débats et d'ateliers, cet été, dans six centres de vacances. Pour l'occasion, trois de nos collègues portraiturés, Selinne, Marie-Dominique

et Fabien, ont participé avec Michaël Fieschi, président de la CCAS, à une rencontre sur le contenu et l'histoire personnelle de leur engagement. Le film de cette initiative est à voir sur engagement.ccas.fr

Rémy Sellos nous a quittés

Rémy Sellos est décédé à Alençon le 25 février à l'âge de 71 ans. Président de la CMCAS de l'Orne de 1987 à 1997, ce militant politique et syndical a occupé pendant de nombreuses années des responsabilités

dans sa région natale, la Normandie, et au sein du conseil d'administration de l'Iforep. Entré en 1960 à EDF-GDF, il défendra toute sa vie avec acharnement la nationalisation, le service public de l'électricité et du gaz et le statut des gaziers et des électriciens.

hébergement

Bien accueillis depuis 25 ans

Située à Andilly (Val-d'Oise), la maison CCAS d'accueil médicalisée pour personnes âgées dépendantes a fêté ses 25 ans le 19 septembre en présence de près de 150 personnes. De nombreux résidents bien sûr, mais aussi Daniel Fargeot, maire de la commune. Une journée d'anniversaire qui fut l'occasion de relater l'histoire de cette institution ouverte en 1988 à travers des expositions et des rencontres. Secrétaire général de la CCAS, Michel Lebouc a tenu à rappeler que « le déploiement de l'action sanitaire et sociale est un enjeu de solidarité pour tous ceux qui se trouvent, à un moment donné, confrontés aux aléas de la vie ». Et de préciser qu'« il s'agit pour la CCAS, sous le pilotage de la session du comité de coordination, de mettre en œuvre, pour le compte des CMCAS, les actions permettant de favoriser et développer l'égalité et l'unicité de traitement, d'apporter des réponses aux besoins sociétaux en évolution et de lier le sanitaire et le social ».

solidarité

Un jour, un préjugé

Jusqu'au 17 octobre, journée mondiale du refus de la misère, ATD Quart Monde propose de découvrir sur son site atd-quartmonde.fr les réalités qui se cachent derrière les préjugés visant les personnes en situation de pauvreté et de précarité. Chaque jour, une idée reçue sera mise en image par un illustrateur et fera l'objet d'un débat. « On entend quotidiennement des lieux communs qui pourraient paraître anodins, mais dressent en réalité des barrières entre les personnes et humilient un grand nombre. Si l'on y regarde de plus près, les choses ne sont

pas aussi simples que cela. Voulons-nous léguer à nos enfants une société fondée sur la crainte, la méfiance et la réussite de certains au détriment d'autres ? » interroge l'association caritative. **Pour aller plus loin :** Pour en finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté, coéd. Quart Monde et L'Atelier, 5 euros.



Fini la retraite à taux plein ?

Le 7 octobre débute à l'Assemblée nationale l'examen du texte sur la réforme des retraites. Principale disposition : l'allongement progressif de la durée de cotisations à 43 ans, soit 172 trimestres, d'ici à 2035.

Les députés entament l'examen de la réforme du système de retraite proposée par le gouvernement à partir du 7 octobre. Si l'âge légal de départ fixé à 62 ans par la réforme Sarkozy de 2010 n'est pas remis en cause par le gouvernement Ayrault, l'allongement de la durée de cotisations forme le cœur de ce texte. De 41,5 années en 2020, puis 42 ans en 2023, la durée de cotisation requise pour une retraite à taux plein passera à 42 ans et un trimestre en 2026, puis 42 ans et demi en 2029, 42 ans et trois trimestres en 2032 et enfin 43 ans en 2035.

POUR LES SALARIÉS nés en 1973, qui ont donc 40 ans, l'espérance de toucher une retraite à taux plein dans le nouveau dispositif reculera jusqu'à 65 ans... quand 26% des jeunes de 19 à 25 ans sont d'ores et

au chômage. « L'âge moyen d'entrée dans la vie active se situant aux alentours de 23 ans, le fameux taux plein devient, à l'instar de l'horizon, une ligne imaginaire qui recule à mesure qu'on avance. Il y a une injustice, explique Emmanuel Zemmour, président de l'UNEF, l'Union nationale des étudiants de France. Cet allongement de la durée de cotisation, c'est aussi la promesse que nous n'aurons pas de retraite à taux plein. »

En contrepartie, de nouvelles dispositions figurent au programme. Elles concernent, notamment, la pénibilité, l'amélioration de la prise en compte du temps partiel, l'aide au rachat des trimestres d'années d'études, l'octroi de trimestres pendant les périodes d'apprentissage.

CÔTÉ RECETTES, la réforme prévoit une hausse des cotisations retraite acquittées par les entreprises et les

salariés. La première, de 0,15%, interviendra en 2014, augmentée de 0,05% par an jusqu'en 2017. Toutefois, les entreprises s'en tireront mieux que les salariés, puisque leur contribution sera compensée – pour ne pas dire remboursée – par une baisse équivalente des cotisations auxquelles elles sont assujetties au titre du financement de la branche famille de la Sécu... Au final, seuls les salariés paieront.

Les retraités seront aussi mis à contribution par un report de six mois de la revalorisation annuelle des pensions du 1^{er} avril au 1^{er} octobre. Ce retard ne concernera pas le minimum vieillesse. Certains y voient déjà les prémices d'une désindexation des retraites sur les prix, comme c'est déjà le cas pour les retraites complémentaires.

THIERRY MARCK

MANIFESTATION
contre la réforme des retraites,
le 10 septembre à Paris.



© STÉPHANE GRAVIER

Assurances : le p

Souvent méconnu, le secteur « prévoyance et assurances » concerne 400 000 contrats. Intimement lié à l'article 25 du Statut des IEG, ce domaine constitue une Activité sociale à part entière.

SOLIDAIRE. C'est une évidence, mais, comme toujours, c'est quand on en a besoin que l'on sait si on est ou non bien couvert par ses contrats d'assurance. Un accident de santé, une inondation, une mauvaise chute au ski, et voilà que tout bascule. Consciente de la force de représenter plus de 600 000 bénéficiaires et ayants droit, la CCAS mène une politique d'amélioration permanente des contrats et garanties qu'elle négocie tous les trois ans avec les grands groupes d'assurance. Qu'il s'agisse des contrats prévoyance IDCP, couverture supplémentaire maladie retraités, (CSMR) ou de tous les contrats de biens (auto, habitation, scolaire, ski, chasse), « la volonté, explique Nicolas Cano, président de la commission assurance de la CCAS, est de négocier pour le compte des bénéficiaires et de leurs familles un tarif de cotisation et une couverture la plus complète ». Certes, il arrive de trouver moins cher, comme dans le secteur très concurrentiel des assurances auto, mais c'est lors de la

prise en charge des sinistres que se fait la différence...

Enfin en 2010, la négociation sur la prévoyance obligatoire de branche a abouti, le nouveau contrat de prévoyance complémentaire IDCP s'est mis en place avec une politique de baisse tarifaire significative pour les ouvrants droit et une tarification très intéressante pour les conjoints, enfants et ascendants à charge permettant l'adhésion de plus de 30 000 adhérents n'ayant pas l'accès à ce type de garantie. « 2013 en est le point d'orgue avec une nouvelle amélioration des garanties négociées avec notre assureur, précise l'écu, sans augmentation de tarif, portant sur de nouvelles conditions d'application de la garantie invalidité toutes causes plus en adéquation avec le statut des IEG. »

ENSEMBLE. Dans cette logique, la CCAS a négocié une amélioration du contrat IDCP (voir ci-contre) pour permettre aux 130 000 adhérents une meilleure lisibilité et une extension du contrat à certains membres de la famille. Des améliorations contractuelles négociées

avec l'assureur GAN sans augmentation des taux de cotisation. Autre exemple pour répondre à la modification des critères de départ à la retraite : « Une adaptation du contrat IDCP a été mise en œuvre avec le passage à 64 ans au lieu de 59 ans de la garantie accidentelle pour les salariés actifs », précise Nicolas Cano. En chantier et pour prendre en compte les vœux exprimés lors des assemblées de CMCAS, les membres de la commission assurance réfléchissent à la prise en compte de la question de la dépendance, et s'interrogent à faire évoluer les prestations et la prise en charge des personnes dépendantes. Face aux coups exorbitants d'un séjour en maison de retraite, comment faire prendre conscience aux salariés des IEG du besoin de prévoir aujourd'hui l'avenir ? C'est l'un des nombreux chantiers engagés.

STÉPHANE GRAVIER

Sur ccas.fr

UNE NOUVELLE PRÉSENTATION
de toute l'offre d'assurances de biens

et de personnes... Les garanties, les simulateurs tarifaires, les formulaires pour souscrire ou modifier des garanties, voire déclarer un sinistre...

Il présente les garanties par assuré, consultables et imprimables, un échéancier IDCP téléchargeable et imprimable à tout moment, et très prochainement, tous les autres contrats de personnes, dépendance, obsèques, CSMR, seront également consultables... Bien évidemment, l'adhérent qui ne dispose pas de connexion internet peut toujours demander à sa CMCAS les formulaires, l'échéancier, sa situation contractuelle qui le dirigera vers le conseiller en fonction de sa demande.

Plus d'infos au 0 970 809 770

(numéro non surtaxé du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h).

lein de garanties

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE
du comité consultatif
des adhérents IDCP
est un lieu d'échanges.



© JULIEN MILLET/CCAS

Les nouveautés du contrat IDCP

L'ENFANT À CHARGE ASSURÉ

Tous les enfants à charge, y compris ceux du conjoint, peuvent être assurés par le contrat. Est considéré « à charge » par l'administration fiscale l'enfant pris en compte pour la détermination du quotient familial servant au calcul de l'impôt sur le revenu. Le contrat évolue pour ceux ouvrant droit à déduction fiscale au titre d'une pension versée volontairement ou sur décision de justice.

L'INVALIDITÉ

C'est une refonte complète des garanties dans leurs conditions d'application avec effet au 1^{er} janvier 2012.

L'âge n'est plus limité à 60 ans mais à la date du départ en inactivité. La notion de longue maladie de cinq ans évolue vers l'arrêt maladie d'au moins deux ans consécutifs. Au terme de ces deux ans et si la

CNIEG reconnaît l'invalidité en catégorie 2 ou 3, la garantie invalidité statutaire peut s'appliquer.

PRISE D'EFFET DES MODIFICATIONS DE GARANTIES EN COURS D'AFFILIATION

Pour répondre aux préoccupations des adhérents sur la clarté des cotisations et des éventuelles régularisations, la CCAS et l'assureur ont adopté un système de date d'effet des garanties simplifiant leur prise en compte. Ainsi, les demandes de modifications qui ont une incidence sur le montant de la cotisation prennent effet :

- le 2^e mois suivant le jour de la réception de la notification de cette modification à la CCAS quand celle-ci est intervenue entre le 1^{er} et le 15 du mois;
- le 3^e mois suivant le jour de la réception de la notification de cette modification à la CCAS quand celle-

ci est intervenue entre le 16 et le 31 du mois.

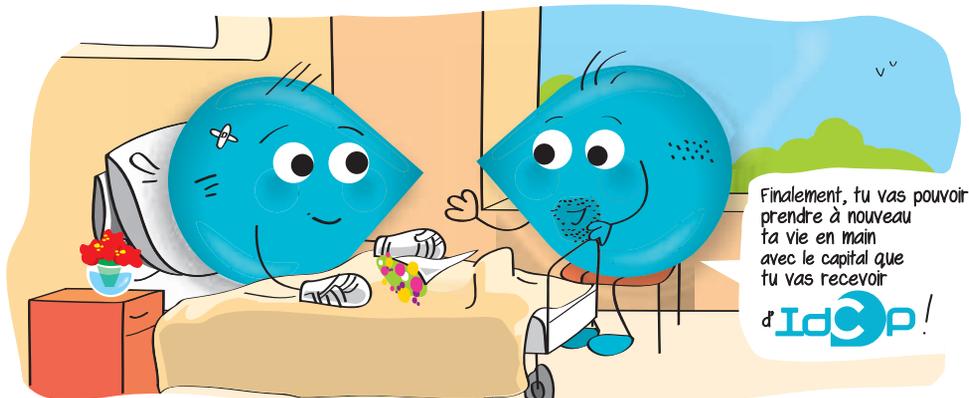
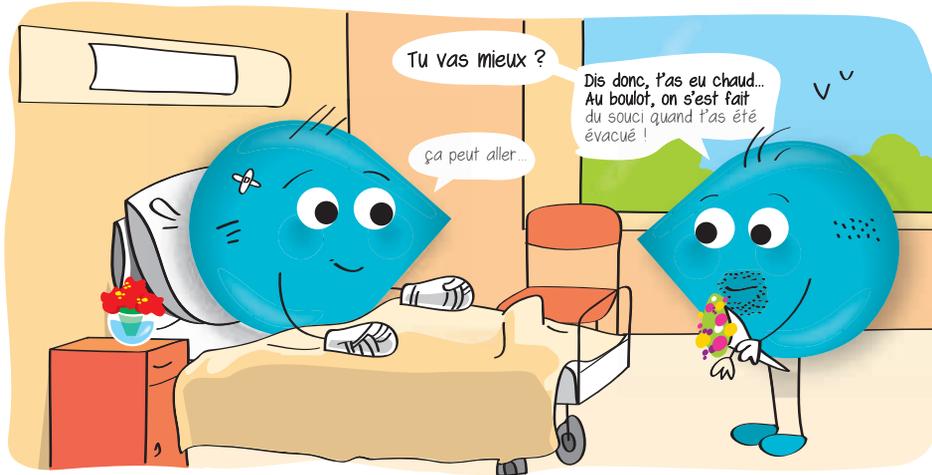
PRISE D'EFFET DES RÉSILIATIONS VOLONTAIRES DE GARANTIES

Les demandes de résiliation doivent être notifiées par l'assuré par courrier adressé à la CCAS. Les cotisations dues et prélevées sont acquises et le prélèvement cessera :

- le 2^e mois suivant le jour de la réception de la notification de cette résiliation à la CCAS quand celle-ci est intervenue entre le 1^{er} et le 15 du mois;
- le 3^e mois suivant le jour de la réception de la notification de cette résiliation à la CCAS quand celle-ci est intervenue entre le 16 et le 31 du mois.

Pendant cette période, les assurés continuent de bénéficier de leurs garanties initiales.

Réalisé avec le concours de la direction assurance de la CCAS.



Pour obtenir des informations

N°Vert 0 800 00 50 45

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.ccas.fr (rubrique : espace Activ')



LA SOLIDARITÉ, C'EST NOTRE PROTECTION

activités sociales
de l'énergie



www.ccas.fr

IRP, mode d'emploi

Du 18 au 21 novembre, les agents des industries électrique et gazière sont appelés à élire leurs représentants aux instances représentatives du personnel (IRP).

Délégué du personnel, comité d'entreprise, commissions secondaires, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, les IRP concernent l'ensemble des salariés des entreprises de la branche des IEG. Lieu d'expression et outil d'intervention, elles permettent de relayer la parole des salariés. Interfaces entre les directions et le personnel, ces instances sont essentielles pour aborder les questions intéressant les salariés et les entreprises en matière de conditions de travail, de sécurité, de rémunération, de formation et de gestion des entreprises.

QUI FAIT QUOI ?

LE DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL (DP)

Il a pour mission de présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, veille à l'application du code du travail et des autres lois et règlements concernant la protection sociale. La mise en place de DP n'est obligatoire que si l'effectif d'au moins 11 salariés est atteint pendant douze mois au cours des trois années précédant l'élection. Il peut également saisir l'inspection du travail.

LE COMITÉ D'ENTREPRISE (CE)

Les missions du CE sont économiques et organisationnelles. Il a pour objet, précise le code du travail, « d'assurer une expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion, à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production ». Le CE exerce également le contrôle social sur le service de santé au travail et peut se doter de commissions. L'employeur est tenu d'informer puis de consulter le CE sur un certain nombre de projets : la modification de la durée ou de l'organisation du travail, l'élaboration ou la modification du règlement intérieur, la politique de l'emploi et la sous-traitance, la formation, l'égalité professionnelle femme-homme ou encore les licenciements collectifs pour motif économique. La mise en place d'un CE n'est obligatoire que si l'effectif d'au moins 50 salariés est atteint pendant douze mois durant les trois années précédant l'élection.

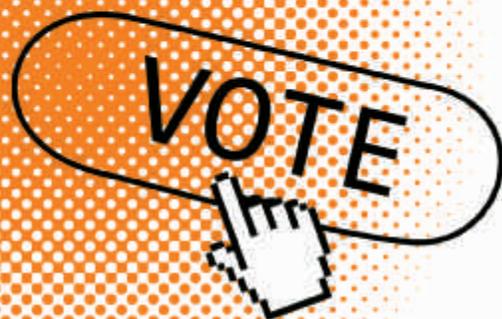
LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Il doit contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité de tous les salariés travaillant dans l'entreprise, et de ceux mis à disposition. Pour cela, il procède à des inspections de site, à des enquêtes et des études. Ses membres participent aux enquêtes suite aux accidents de travail, à l'analyse des risques.

LES COMMISSIONS SECONDAIRES DU PERSONNEL : CSP EXÉCUTION-MAÎTRISE ET CSP CADRES

Ces commissions ne sont pas des IRP au sens propre du droit du travail, mais découlent du Statut national des IEG. Leur fonctionnement est organisé par les accords de branche et d'entreprises. Leur mission est de garantir les droits individuels et collectifs du personnel. La CSP se réunit notamment en conseil de discipline pour donner son avis lors de procédure disciplinaire.

STÉPHANE GRAVIER



Sous-traitance le cancer du



Dans les centrales EDF, la maintenance est assurée à 80 % par des salariés d'entreprises prestataires. Ces travailleurs sont à la fois les plus exposés aux risques de cancer et les moins protégés socialement. Contre les zones de non-droit créées par une sous-traitance massive, les syndicats tentent d'organiser la riposte.

DOSSIER RÉALISÉ PAR SAMY ARCHIMÈDE - PHOTOS GEORGES BARTOLI/CCAS

ance, nucléaire

Lorsqu'on voit un salarié déshabillé, on peut voir, à son état de fatigue et à son usure professionnelle, s'il est prestataire ou agent EDF. Ce que je disais il y a une vingtaine d'années est toujours valable.» Le docteur Dominique Huez vient de prendre sa retraite après trente années de service comme médecin du travail à la centrale EDF de Chinon. Quelques mois plus tôt, il faisait l'objet d'une plainte déposée à l'Ordre des médecins par un employeur prestataire. Sa « faute » : avoir établi un lien de causalité entre les conditions de travail d'un salarié et la dégradation de sa santé psychique. « Une partie des employeurs, affirme le docteur Huez, veut rendre invisibles les conditions de travail des prestataires dans le nucléaire. »

INVISIBLE, c'est un adjectif qui revient souvent quand on aborde la question des sous-traitants du nucléaire. Invisibles dans les statistiques d'arrêts maladie ou d'accidents du travail, invisibles dans les instances de représentation du personnel (DP, CE, CHSCT), les quelque 22000 salariés sous-traitants d'EDF dans les centrales nucléaires (pour 20000 agents statutaires) assurent pourtant, depuis le milieu des années 1990, 80% de la maintenance. Et ils reçoivent 80% de la « dose collective » de rayonnements ionisants.

Mécaniciens, chaudronniers, calorifugeurs, échafaudiers, décontamineurs, jumpers... les sous-traitants occupent en grande /...

INVISIBLES, les sous-traitants ?
Ils sont pourtant 22000
à travailler dans les centrales
nucléaires EDF.

... majorité des postes d'exécution. Beaucoup d'entre eux interviennent dans le bâtiment réacteur (zone contrôlée) qui se transforme pendant les arrêts de tranche en véritable fourmilière. Des arrêts de tranche de plus en plus courts. Soumis à des situations de stress intense et à la pression de leur hiérarchie pour effectuer leurs tâches dans les délais exigés par EDF, les sous-traitants sont à la fois les plus exposés aux cancérigènes, aux accidents du travail et de trajet et les moins protégés socialement.

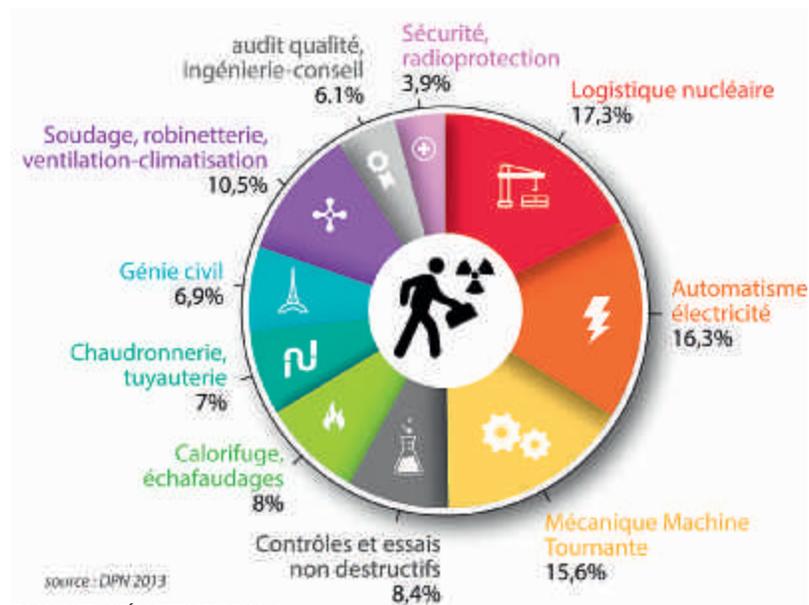
Cette sous-traitance massive des métiers de terrain essentiels à la sûreté des installations nucléaires est le fruit d'une orientation prise en 1991 par la direction d'EDF sur la base d'un rapport, le rapport Noc. Celui-ci préconisait de « généraliser la sous-traitance à toutes les activités qui peuvent l'être ». Vingt ans plus tard, la situation est alarmante. En devenant chargés de surveillance et d'intervention (CSI) ou chargés d'affaires, les agents EDF ont perdu la connaissance des métiers de base, la pratique du terrain. Ils sont devenus concepteurs et prescripteurs d'un travail réalisé par les salariés d'autres entreprises. « L'organisation du travail est devenue extrêmement compliquée, ça ne fonctionne plus », constate Laurent Dubost, agent EDF membre du CE de la centrale de Belleville, dans le Cher. « Nous estimons à moins de 5% les activités de sûreté nucléaire effectivement contrôlées », confirme Yves Adelin, en charge des questions de sous-traitance à la FNME-CGT, et nous exigeons la réinternalisation de toutes les activités abusivement sous-traitées, avec l'embauche à EDF des salariés concernés. »

FACE AUX ALERTES répétées des syndicats, EDF commence à « prendre conscience de la nécessité d'améliorer les conditions de travail des sous-traitants », admet Édouard Cahen, chargé de la politique industrielle à la FNME-FO. En 2011 et 2012, l'entreprise publique a réinternalisé 200 robinetiers. Et depuis janvier, elle intègre dans ses appels d'offres un cahier des charges social établi par le comité stratégique de la filière nucléaire. Chez certains prestataires, de réelles avancées ont été obtenues ces dernières années, se félicite un responsable syndical de la CFDT. C'est le cas chez Techman, leader français de la logistique nucléaire, qui a mis en place pour l'en-

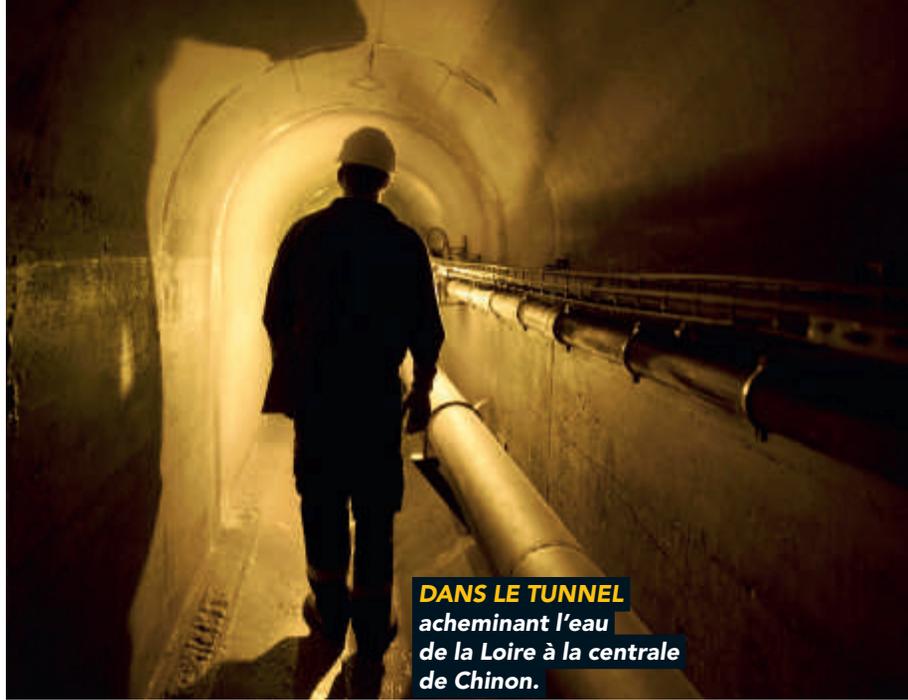
semble de son personnel une grille des statuts annexée aux négociations annuelles obligatoires. Mais pour FO, cela ne suffit pas. « Seule une convention collective unique, assure Édouard Cahen, pourrait donner des garanties communes à tous les salariés sous-traitants du nucléaire et permettre un contrôle social de leurs conditions de travail. »

En 2012, la Division production nucléaire d'EDF (DPN) comptabilisait 760 entreprises « qualifiées pour répondre aux appels d'offres ». Ce marché de la maintenance bénéficie majoritairement à six grands groupes et leurs multiples filiales : Alstom, Areva, Bouygues, Suez, Vinci, Onet. Un monde extrêmement hétérogène en matière de conditions de travail, avec des dizaines de conventions collectives différentes. « Les prestataires jouent là-dessus », observe Michel Lallier, membre (CGT) du Haut comité à la transparence et à l'information sur la sécurité nucléaire (HCTI). « Il y a dix ans, les trois quarts des sous-traitants étaient protégés par la convention de la métallurgie. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 25% environ. Dès qu'on passe au deuxième ou troisième niveau de sous-traitance, on se retrouve avec des conventions réputées plus faibles, alors qu'elles ne correspondent pas à la réalité des métiers concernés. » ...

La répartition des métiers des salariés prestataires



... Après des années passées au service de la sûreté nucléaire, certains salariés, victimes d'accidents du travail non déclarés par leur employeur, prennent le chemin des Prud'hommes. C'est le cas de Dominique Samson. Victime en 2007 d'une contamination interne au cobalt, il est le premier salarié sous-traitant du nucléaire à avoir fait condamner, le 1^{er} août dernier (en première instance) son employeur, Endel, filiale de GDF-Suez, pour « préjudice d'anxiété ». Une « énorme victoire » pour Philippe Billard, fondateur de l'association Santé sous-traitance nucléaire-chimie. « Si le jugement est confirmé, cela obligera certainement EDF à faire beaucoup plus de prévention et à nous laisser le temps de faire notre travail. »



DANS LE TUNNEL
acheminant l'eau
de la Loire à la centrale
de Chinon.

Vallée de « clochards »

Équipements de protection non fournis, formation insuffisante, retenues sur salaires... Karim et Fabrice ⁽¹⁾, salariés de la société Vallée Anticorrosion, dénoncent les pratiques de leur employeur, sous-traitant d'EDF.

Voilà une entreprise où « l'épanouissement des collaborateurs et la formation du personnel sont toujours des priorités ». Une entreprise où les salariés portent de beaux casques et de beaux équipements de protection tout blancs. La plaquette de présentation de Vallée est très séduisante. Mais sur le terrain, la réalité ne semble pas aussi idyllique. Cet après-midi de juillet, dans l'espace inter-entreprises de la centrale du Blayais (Gironde) dédié aux prestataires, des salariés de Vallée Anticorrosion, filiale du groupe Vallée, sont particulièrement remontés contre leur employeur. « J'ai rien à perdre, lâche d'emblée Fabrice. Je gagne 10,37 euros de l'heure. L'année dernière, j'ai fait du désamiantage avec un salaire de peintre, c'est-à-dire pour rien du tout. Dans toutes les centrales, on nous appelle "les clochards du nucléaire". La plupart des

autres boîtes donnent des primes de zone, de port de masque, de heaume ventilé, de salissure. Nous, on n'a rien ! On n'a que notre salaire de base, nos heures sup' et la prime d'éloignement. »

Assis à côté de Fabrice, Sylvain, délégué syndical CGT de Techman, un gros sous-traitant également présent sur le site du Blayais, n'en croit pas ses oreilles. « Comment c'est possible ? Nous, à Techman, on dénonce aussi certaines pratiques, mais je m'aperçois qu'on n'est pas si mal lotis. »

Si Vallée cumule les mauvaises pratiques, d'autres sous-traitants se montrent tout aussi peu concernés par les droits des salariés. « Beaucoup de travailleurs sont obligés d'acheter eux-mêmes leurs chaussures de sécurité, leur casque et leur bleu de travail », confirme Stéphane Obé, agent EDF au Blayais et secrétaire général de l'Union locale CGT (haute Gironde). Le jeune syndicaliste a constaté dernièrement que

certaines entreprises faisaient des retenues sur salaires les jours d'intempéries, lorsque l'activité doit être interrompue. C'est le cas de Vallée qui, dans le même temps, facture pourtant à EDF des « heures d'attente » correspondant à ces interruptions... Karim, peintre sableur chez Vallée, hoche la tête. Ce « nomade du nucléaire » de 35 ans, père de trois enfants, partage la colère de son collègue Fabrice. Éloigné de sa famille, installée à Paris, il fait la navette tous les quinze jours entre le site où il se trouve et la capitale. Dernièrement, il a été contraint d'acheter une deuxième voiture. « Depuis le mois d'avril, grince-t-il, on n'a plus le droit d'utiliser les véhicules de la société pour venir sur le site et pour aller du site à notre lieu d'hébergement. » Une nouvelle source de tracas et de dépenses. Mais c'est surtout pour sa santé que Karim s'inquiète : « Tous les matériaux qu'on utilise sont cancérigènes. À la centrale de Dampierre, j'ai travaillé sur du matériel dangereux sans avoir été formé comme il faut. » Fabrice et Karim ne souhaitent qu'une chose : disposer des moyens matériels et humains pour travailler correctement. Si Fabrice a choisi le nucléaire, c'est pour « assurer la sûreté et faire un travail soigné ».

(1) Les prénoms ont été modifiés.

Une vie de nomade

La moitié des 22 000 salariés prestataires qui interviennent sur les sites nucléaires EDF sillonne la France à raison, pour certains, de 45 000 kilomètres par an. Nous avons rencontré deux d'entre eux, Morgann et Frédéric, au camping de Savigny-en-Véron, près de Chinon.

1 8 heures. C'est une belle journée d'été qui s'achève au camping de Savigny-en-Véron (Indre-et-Loire), le camping le plus proche de la centrale de Chinon. Deux jeunes silhouettes en short et tongs se promènent. Des campeurs pas comme les autres. Morgann, 35 ans, et Frédéric, 27 ans, contrôleurs en CDI chez Horus, viennent de finir leur journée de travail.

HORUS, c'est le leader français des contrôles non destructifs, un des grands métiers du nucléaire, essentiel à la sûreté. Un même métier pour ces deux employés, mais deux spécialités différentes : les ultrasons pour Frédéric, la radiographie pour Morgann. Leur mission : détecter les défauts à l'intérieur des structures de métal. « Je fais des radios des soudures en utilisant la source des rayons gamma et du rayonnement ambiant, explique Morgann. 80 % du temps, je suis en zone nucléaire (dans le bâtiment réacteur). » Un travail « valorisant », poursuit le trentenaire, mais fortement exposé aux rayonnements ionisants. « Je suis conscient qu'on ne peut pas faire ça toute sa vie. L'an dernier, j'étais à 14,2 millisieverts (mSv), alors on m'a mis au vert. » EDF a fixé la dose maximum à 14 mSv sur douze mois glissants. Quand un salarié dépasse ce plafond, il est « interdit de zone » pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois. « Mis au vert », il est affecté sur d'autres chantiers (quand il a la chance d'être en CDI). Ou bien renvoyé chez lui jusqu'à nouvel ordre. « Je ne me plains pas. Quand on a fait dix ans d'usine dans la métallurgie, comme moi, le nucléaire c'est royal ! Mais on est un peu une

génération de travailleurs cobayes dans le sens où on ne connaît pas aujourd'hui les effets des petites doses sur la santé », poursuit Morgann. « Moi, je ne pourrais pas faire de la radio comme Morgann », affirme Frédéric, lui qui n'a jamais dépassé les 3 ou 4 mSv par an. Mais son souci du moment n'est pas vraiment d'ordre médical. Sa petite amie avec laquelle il « vivait » depuis dix ans vient de le quitter, fatiguée de ne le voir que par intermittence. Vivre loin des siens, en déplacement permanent, au gré des arrêts de tranche, « ça fout en l'air la vie sociale », poursuit le jeune Lyonnais. « Ce que vit Frédéric, je l'ai vécu il y a un an, embraye Morgann. C'était très dur. » Au niveau national, la proportion de « nomades » célibataires ou divorcés est extrêmement élevée. Et les conséquences de ce

nomadisme ne sont pas que d'ordre social ou sentimental. « C'est très difficile d'avoir des enfants quand on rentre chez soi un week-end tous les quinze jours. J'en sais quelque chose », ajoute Morgann. Alors pourquoi persister dans ce mode de vie ? « Avec la prime de grand déplacement [79 euros par jour pour se loger, se nourrir et se déplacer, NDLR] et les autres primes, on arrive à plus de 4 000 euros par mois, avoue Frédéric. Et on ne paye pas d'impôts. » Le jeu en vaut-il la chandelle ? Pas si sûr. Tous les deux affirment être prêts à gagner deux fois moins pour avoir le droit de rentrer à la maison tous les jours. Reste à trouver l'emploi tant convoité. ■

La sous-traitance dans les centrales EDF (2012)

- **760** entreprises potentiellement sous-traitantes ;
- Près de **80 %** des activités de maintenance réalisées par les entreprises prestataires ;
- **3 à 6** semaines : durée d'un arrêt de tranche.

Source : DPN, mai 2013.

SOUVENT HÉBERGÉS en camping, les « nomades » sont coupés de leur famille.



Conditions de travail : la lutte au quotidien

Face aux zones de non-droit créées par une sous-traitance massive, les luttes se multiplient dans l'ensemble du parc nucléaire. Une cinquantaine de salariés prestataires vient d'être admise au Statut national des IEG.

La bataille syndicale remportée en juillet dernier à la centrale de Belleville-sur-Loire (Cher) est plus que symbolique. Huit assistants administratifs et chargés de communication travaillant jusqu'alors pour le compte des sociétés OCE Business Services et Exirys vont être embauchés au Statut national au printemps prochain, avec prise en compte de leur ancienneté. Une décision qui fait suite à un mouvement de grève lancé le 13 mai. Le syndicat accuse EDF de « prêt illicite de main-d'œuvre » et de « délit de marchandage ». Deux délits relevés dès 2012 par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et transmis au procureur de la République de Bourges. En clair, EDF a utilisé, pendant des années, pour les besoins permanents de son activité et sous sa ligne managériale directe, une main-d'œuvre extérieure (non intérimaire) qui aurait dû être embauchée au Statut. Cette pratique constatée dans l'ensemble du parc

© JOSEPH MARANDO/CCAS



DANS LES CENTRALES, la SLVie (ici celle de Cruas) est souvent le seul lieu où agents EDF et prestataires peuvent se retrouver et parler de leurs conditions de travail.

nucléaire avait été démasquée dès 2006 à la centrale de Gravelines. Avec à la clé, cinq ans plus tard, l'intégration de 23 assistantes de services.

« UN VRAI PARCOURS DU COMBATTANT », se souvient Richard Vanoc, secrétaire de l'Ufict-CGT, qui avait mené la bataille. Débusquer les prêts illicites de main-d'œuvre, c'est le grand combat mené aujourd'hui par plusieurs syndicats. Au cours du premier semestre 2013, la CGT a contraint EDF à embaucher au Statut 41 anciens prestataires. « Le prêt illicite de main-d'œuvre permet à EDF de se défaire de /...

CHSCT de site, l'Arlésienne

TOUT LE MONDE EN PARLE, mais personne ne les voit venir. Les CHSCT de site, c'est l'Arlésienne du nucléaire. Du moins à EDF. Sur les sites d'Areva, ces fameux CHSCT réunissant l'ensemble des entreprises travaillant sur un même chantier ont bien été mis en place. Idem à Flamanville (chantier EPR), seule exception à ce jour chez l'électricien. Dans toutes les autres centrales nucléaires, chaque entreprise prestataire a son propre CHSCT. Ou pas. Comment dans ces conditions espérer

régler les problèmes de santé et de conditions de travail communs à l'ensemble des travailleurs ? En 2003, la DPN a créé des CIESCT (commission inter-entreprises sur la sécurité et les conditions de travail). Mais ces instances, où siègent des chefs d'agence prestataires et du personnel non élu, ne disposent d'aucune prérogative légale, contrairement aux CHSCT. Il y a plus de dix ans, François Roussely, ancien PDG d'EDF-GDF, s'était pourtant dit favorable à des CHSCT élargis aux prestataires...



**DANS LE « BÂTIMENT RÉACTEUR »
de la centrale de Chinon.**

... ses responsabilités sur les questions sanitaires et sociales», dénonce un syndicaliste. Mais en l'absence de CHSCT communs à l'ensemble des entreprises d'un même site (voir encadré p. 17), difficile de faire avancer les droits des sous-traitants. Les doléances de ces derniers commencent toutefois à faire leur chemin. En 2007, José Andrade, salarié de Cime (groupe Spie) à la centrale de Cruas, a été le premier salarié prestataire à pouvoir siéger au CCE d'EDF SA. « Entre 2007 et 2010, nous avons obtenu au CCE quatre avancées pour les prestataires : l'obligation de reprise des salariés en cas de renouvellement de marché, avec maintien des acquis, l'accès aux lignes de bus EDF, le principe du droit à la restauration sur les sites et le principe de l'égalité de traitement avec les agents EDF pour la prime de grand déplacement. » Reste à faire respecter ces principes dans toutes les entreprises de la sous-traitance. Ce que demande la CGT, c'est « que les salariés sous-traitants aient les mêmes acquis sociaux et le même

suivi médical que leurs collègues d'EDF, d'Areva et du CEA ». Quant à un statut commun EDF-sous-traitants ou une convention collective unique, il n'est pas interdit d'y croire!

La maintenance dans les centrales EDF (2012)

- **22 000** salariés sous-traitants;
- **10 000** agents EDF chargés de la maintenance.

Source : DPN, mai 2013.

➔ **Retrouvez sur journal.ccas.fr**

- L'interview vidéo du Dr Huez, ancien médecin du travail au CNPE de Chinon.
- L'interview du directeur délégué de la DPN (Division production nucléaire) d'EDF.
- L'interview de Claude Dubout, conseiller technique du film Grand central, réalisé par Rebecca Zlotowski (2013), et auteur de Je suis décontamineur dans le nucléaire, éd. Paulo-Ramand, 2009.



Séb

Contamination à haute fréquence

Chercheuse en santé publique et directrice de recherche à l'Inserm, Annie Thébaud-Mony accompagne depuis plusieurs années les sous-traitants du nucléaire dans leur difficile combat pour la reconnaissance des cancers professionnels.



© DR

Quel est le périmètre actuel de vos recherches ?
Je travaille à partir de cancers qui sont en train d'émerger chez des travailleurs sous-traitants dont j'accompagne le processus de déclaration-reconnaissance. Aujourd'hui, il y a un gros problème d'exposition et d'incidents de contamination. Ce qui m'inquiète, c'est la fréquence de ces contaminations, y compris internes (essentiellement par des poussières radioactives, ndlr).

Quels sont les principaux obstacles à la déclaration et à la reconnaissance des maladies professionnelles ?

La peur du licenciement, les pressions de l'employeur, l'isolement des salariés et leur méconnaissance de la procédure de reconnaissance. Bien souvent, il n'y a pas d'organisation syndicale chez les prestataires. Ils se retrouvent dans la nature avec une maladie grave, avec pour seul revenu des indemnités journalières en maladie, avec une méconnaissance de leurs droits et du lien possible entre les expositions qu'ils ont subies et l'apparition de leur cancer.

Les salariés prestataires ne sont-ils pas assez informés des risques auxquels ils sont exposés ?

Ils ne sont pas du tout informés du risque de cancer. Certains me disent qu'ils ont fait un stage de radioprotection mais qu'on ne leur

pas donné d'informations précises sur ce qu'ils risquaient. On leur a dit : « Si vous respectez les doses, tout ira bien. »

Quels sont ces cancers qui sont en train d'émerger chez les sous-traitants ?

Des leucémies, des lymphomes, des cancers broncho-pulmonaires et de la prostate. Mais le tableau officiel des maladies professionnelles associées aux rayonnements ionisants ne reconnaît que trois types de cancer : le cancer des os, la leucémie et le cancer broncho-pulmonaire. C'est un vrai scandale ! Beaucoup de cas de cancers associés à la radioactivité sont donc très difficiles à instruire. Et la plupart du temps, la maladie professionnelle n'est pas reconnue.

Dispose-t-on aujourd'hui d'études permettant un meilleur suivi des populations à risque ?

Non, toujours pas, malheureusement. Il faudrait identifier les activités exposantes et faire un suivi des salariés dans la durée, mais aussi mener des études sur les multi-expositions aux produits toxiques. Les calorifugeurs, par exemple, sont exposés en même temps aux rayons ionisants et à l'amiante. Or cette exposition n'est pas seulement additive, elle est multiplicative du point de vue du risque de cancer.

EDF et les entreprises prestataires pourraient-elles mieux protéger leurs salariés ?

Pour EDF, les salariés prestataires

bénéficient de la même protection radiologique que les agents EDF parce qu'ils portent des dosimètres et qu'ils ont une visite médicale tous les six mois ou tous les ans. Or, ce n'est pas une protection, c'est simplement une surveillance. La protection consisterait à empêcher tout contact avec les substances cancérigènes. Pour cela, il faudrait développer la robotisation pour les postes les plus exposants. Autre problème grave : les effets du travail posté (travail de nuit en particulier). Certains subissent à la fois des sources radioactives et des horaires de nuit qui perturbent leur système de défense, ce qui favorise l'émergence de cancers.

Est-ce qu'il ne faudrait pas en passer par une loi ?

Comme je le dis depuis longtemps, il faut absolument revoir la réglementation sur le tableau des maladies professionnelles et légiférer à nouveau sur la responsabilité des donneurs d'ordre vis-à-vis des salariés sous-traitants. La faute inexcusable reconnue pour les victimes de l'amiante est pour l'instant refusée aux autres victimes de cancers professionnels.

➔ Pour aller plus loin

La Bombe humaine, documentaire d'Elsa Fayner, 2012.

RAS. Nucléaire, rien à signaler, documentaire d'Alain De Halleux, 2009.

L'Industrie nucléaire. Sous-traitance et servitude, ouvrage d'Annie Thébaud-Mony, éd. Inserm, 2000.

Manuel, juste Manuel

À 50 ans, «l'âme des Activités sociales» de l'île de Saint-Martin, aux Antilles, s'appête à passer la main après dix-neuf années au service de ses collègues. Un homme aux qualités humaines unanimement reconnues.

Vous n'avez pas vu Manuel?» Sous le préau de la SLVie, au bord de la mer, tout le monde est rassemblé pour un dernier repas au son des tambours. Antoine Bertaux, le président de la SLVie, improvise quelques pas de danse. Il ne manque plus que le chef d'orchestre de cet Inter-Pom 2013⁽¹⁾. «*Il est parti raccompagner les Martiniquais à l'aéroport!*» répond quelqu'un. Manuel dans toute sa splendeur, toujours au service des autres. «*Il se charge trop, lâche Antoine, son collègue et ami de trente ans. Il devrait déléguer un peu plus!*» Être au four, au moulin, au volant et au téléphone, c'est un peu une deuxième nature pour ce jeune cinquantenaire. Faire venir dans son île, à Saint-Martin, des collègues de toute l'outre-mer restera pour lui un grand moment. L'aboutissement d'une idée née huit ans plus tôt, lors d'un conseil d'administration de la CMCAS Guadeloupe. «*Tout ce qu'il fait il le réussit*», assure son ami Antoine, entré à EDF la même année que lui, en 1982. Et quand il a une idée, il ne la lâche plus. «*Certaines choses paraissent impossibles, mais il faut toujours penser positif et aller vers nos rêves*», estime Manuel.

Il n'a pas encore 20 ans quand il réalise son rêve d'enfant : intégrer la grande famille de l'électricité. «*À l'époque, j'étais le seul mécanicien à Saint-Martin*», se souvient-il. EDF n'est arrivé dans les départements

d'outre mer qu'en 1975. Et la centrale thermique de Galisbay, où se fait l'essentiel de la production de l'île, n'est en service que depuis 1976. «*Pendant dix ans, j'ai fait beaucoup de déplacements entre Saint-Martin et Saint-Barth pour assurer les dépannages et grosses révisions sur les machines diesel.*» Rapidement, Manuel prend sa carte de la CFDT et découvre les Activités sociales. Véritable fierté des électriciens saint-martinois, le local de la SLVie sort de terre en 1986 à Grand-Case, sur le site de l'ancienne centrale, démantelée en 1963, l'année de naissance de Manuel. «*Les moteurs ont été transférés sur l'île sœur de Saint-Barth, qui n'avait rien. Et nous, on a repris les installations que nous a vendues la partie hollandaise*⁽²⁾.»

LA SLVIE DE GRAND-CASE, c'est le cœur battant des Activités sociales sur l'île. On y vient en famille, entre amis, pour un week-end ou un pique-nique. C'est là qu'on organise chaque année l'arbre de Noël, la fête des mères, la Saint-Éloi et bien sûr la fête de la SLVie. Autrefois considéré comme un obstacle pour l'accès aux Activités sociales, l'éloignement de Saint-Martin, situé à 250 kilomètres de la Guadeloupe, n'est plus un problème majeur, affirme Manuel. «*On a transféré des compétences de la CMCAS vers la SLVie. Pour certaines activités, ils avancent l'argent et on les rembourse.*» Manuel, lui, reste la pierre angulaire de l'édifice. Celui par qui tout le monde passe à un moment ou à



© OLIVIER ROUCQUIN

ACTIF.
Un adjectif qui colle à la peau de cet adepte de la randonnée.

La SLVie Saint-Martin

- 204 bénéficiaires;
- 60 ouvrants droit;
- 14 retraités.

bio express

- 1963**
Naissance à Saint-Martin.
- 1982**
Entrée à EDF comme mécanicien.
- 1986**
Construction du local de la SLVie.
- 1995**
Élu administrateur de la CMCAS Guadeloupe.
- 2005**
Vice-président de la CMCAS Guadeloupe.
- 2013**
Organisation de l'Inter-Pom.

un autre. « C'est la pièce maîtresse, confirme Michel Louisy, secrétaire de la SLVie. Pour l'IDCP, la Camieg ou les questions sociales, c'est lui le premier contact », poursuit cet agent technique de 34 ans. « Il reçoit tous les agents dans la centrale, même pendant ses heures de travail, ajoute Antoine Bertau. Manuel, c'est la clé de la centrale ! » Et même un peu plus... « C'est mon papa sur l'île. C'est un peu un sage, quelqu'un qui voit loin, qui a une vision globale. C'est un peu l'âme de la SLVie », confie Céline Charles, conseillère clientèle à Marigot, la capitale administrative.

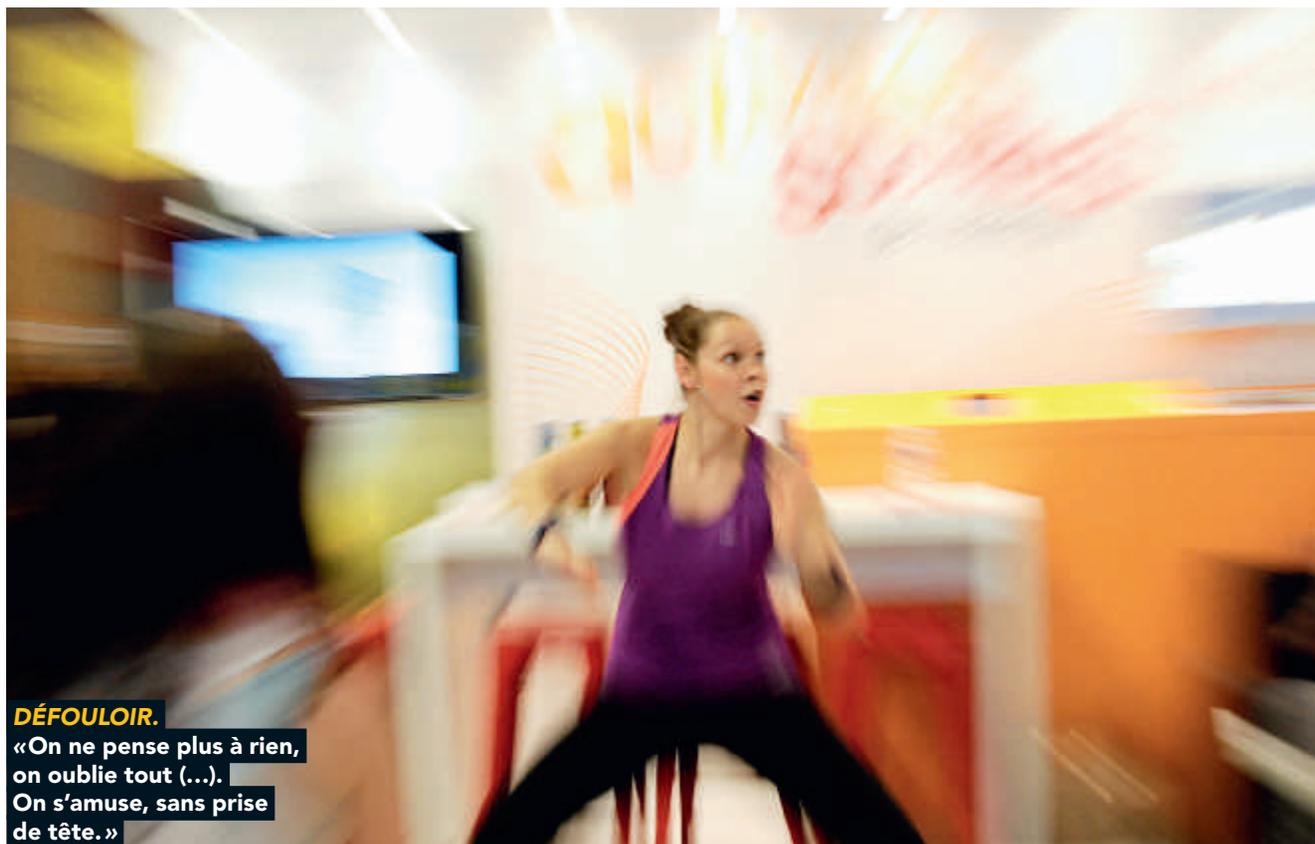
IRREMPLAÇABLE ? Certainement pas, rétorque l'intéressé. Après dix-huit années d'allers-retours entre Saint-Martin et Pointe-à-Pitre, il est temps de passer la main, reconnaît-il. Pour ce qui est du mandat d'administrateur à la CMCAS Guadeloupe, le passage de témoin est prévu dès l'année prochaine. « C'est Michel Louisy qui devrait me succéder aux prochaines élections, annonce-t-il. Mais je resterai toujours actif au niveau de la SLVie. » Actif, voilà un adjectif qui colle bien à ce grand barbu au visage toujours souriant. Tous les dimanches, il se lève avant le soleil pour rejoindre ses camarades de randonnée. Président de l'association SXM trails⁽³⁾, fondée en 2008, Manuel n'aime pas seulement marcher, il aime « la convivialité », un terme qui dans sa bouche sonne juste. « Le dimanche après la rando, on prend un petit déj', on échange. Ça fait une grande famille. »

Échanger, partager, ouvrir ensemble de nouveaux horizons, voilà ce qui fait marcher ce Saint-Martinois pur jus. « Ici, il n'y a pas de frontières, on passe librement de la partie hollandaise à la partie française de l'île. » Alors, pour étancher sa soif d'ouverture, Manuel voyage et randonne un peu partout avec ses compagnons de route. Carnaval de Panama, Antigua, Saint-Kitts, Afrique du Sud (avec la SLVie)... « Saint-Martin is a mix of culture », lance-t-il dans sa langue maternelle. Drôle d'endroit que ce caillou franco-néerlandais de 54 kilomètres carrés où l'on parle plus souvent anglais, hollandais et espagnol que français. Manuel est d'ailleurs un nom espagnol porté par un de ses aïeux venus de Saint-Domingue. Au fait, le vrai prénom de Manuel c'est Juste. « Mais tout le monde m'appelle Manuel », explique-t-il en riant. Alors appelons le Manuel, juste Manuel. **SAMY ARCHIMÈDE**

(1) Voir notre reportage dans le Journal n° 345, juin 2013.
 (2) L'île de Saint-Martin comporte une partie française (nord) et une partie hollandaise (sud).
 (3) stmartintrails.com

Vous avez dit loisirs ?

Y a d'la zumba



DÉFOULOIR.

«On ne pense plus à rien, on oublie tout (...). On s'amuse, sans prise de tête.»

© OLIVIER CLÉMENT/CCAS

La zumba est devenue un véritable phénomène de mode. La preuve ? Elle s'est pratiquée dans 45 centres CCAS cet été, et vous avez été nombreux à vous déhancher sur les rythmes latinos.

C'est l'héritière directe de l'aérobic, version rythmes latinos endiablés. Pour ceux qui ne sont pas nés dans les années 1970, l'aérobic (qui vient de l'anglais « aerobics », « gym tonique ») est une discipline sportive venue des États-Unis. Une gymnastique qui

modèle le corps et oxygène les tissus par des mouvements rapides effectués en musique. En France, sa médiatisation date des années 1980 avec Véronique et Davina, dans l'émission télévisée *Gym Tonic*. Puis la discipline tombe peu à peu en désuétude. Directeur général de la Fitness Academy⁽¹⁾, Arnaud Cior voit dans la déferlante zumba la réponse à un manque. « *Fin des années 1990, d'autres pratiques naissent : le body-jam, l'aerosalsa... et enfin, la zumba. La création de la zumba a déjà sa petite légende qui date de la même époque. Celle de Beto Perez, chorégraphe et coach de fitness en Colombie, qui oublie un jour son CD habituel. Pour faire son cours, il utilise une vieille compil' de musiques latinos qui bougent bien : salsa, mérengré, cumbia, reggae,*

dans l'air

conduro...» La zumba est née et prend progressivement de l'ampleur aux États-Unis puis en Europe.

Si l'aérobic était compliqué, la zumba est simple, dit-on. Un seul mot d'ordre : s'amuser, se défouler, se vider la tête en bougeant. En groupe sous la direction d'un coach confirmé, tout commence par une phase d'échauffement sur musique douce. S'ensuivent les exercices propres à la zumba fitness. Là, le rythme s'accélère. Biceps, abdominaux, fessiers, jambes... toutes les parties du corps sont sollicitées. Pour finir, on s'étire, ce qui doit permettre de diminuer l'apparition de courbatures. L'ensemble dure environ trois quarts d'heure.

LES BIENFAITS sont d'ordre musculaire, articulaire et psychologique. C'est également un entraînement cardio-vasculaire complet, un bon moyen également de brûler quelques calories...

Pour Karine, qui pratique depuis un an, « c'est bien plus le plaisir de la danse qu'autre chose. On ne pense pas que l'on est en train

de faire un effort physique, on se laisse entraîner par le rythme. Mais attention, il faut aussi suivre les chorégraphies parce qu'on est en groupe. À la fin de l'heure de cours, je suis totalement détendue, déstressée... et écarlate ! » Même tempo pour Muriel, qui vit son heure de cours comme un véritable « défouloir : on ne pense plus à rien, on oublie tout, même les complexes. On s'amuse, sans prise de tête ».

« Toute personne désireuse de gagner de la tonicité, de la souplesse et du bien-être est bienvenue dans les cours. Toutefois les hommes sont beaucoup moins nombreux que les femmes ; sans doute par gêne... à cause de la danse », regrette Arnaud Cior. Reste que pour pratiquer en toute sécurité il faut avoir une bonne condition physique. Ni problème cardio-vasculaire, ni articulaire. Comme pour toute activité physique, il est préférable de consulter un médecin.

SOPHIE CHYREK

(1) Fitness Academy, partenaire de la CCAS, intervient durant les semaines multi-activités, l'été, en proposant des cours de fitness et de zumba.

La zumba de vos vacances

COACH SPORTIF à la Fitness

Academy depuis deux ans, Juliette Gloagen, 30 ans, est aussi fille d'agent des IEG. Après avoir suivi des études de danse, elle a choisi l'encadrement sportif. « Par envie d'entraîner les autres vers ce quelque chose qui les fait sortir d'eux-mêmes. Lorsqu'une personne vient

me dire que le cours lui a permis de se réconcilier avec son corps, je suis heureuse », reconnaît-elle. Juliette a participé cet été aux semaines multi-activités de Tourves (Var). « Des sessions toujours très agréables, qui se déroulaient la plupart du temps en plein air et souvent étaient multi-générationnelles,

explique-t-elle. Dans la zumba, le but n'est pas de maigrir ou de se muscler, mais de se faire plaisir. Les musiques festives y participent largement. Pour autant, une pratique régulière va permettre au corps de se remodeler, de gagner en souplesse et en tonicité. Les mouvements ne sont pas compliqués, et dans la répétition

ils permettent de développer la coordination. »

Le matériel ? « Une bouteille d'eau, une serviette, parce qu'on transpire beaucoup, et de bonnes baskets, car les mouvements

latéraux sollicitent beaucoup les chevilles. » Parmi ses fidèles, une dame de 75 ans qui vient deux fois par semaine au cours. Il n'y a pas d'âge pour « zumber », assure Juliette.



© DIDIER DELAINE/CCAS

Votre assurance Habitation



Nouvelle option

• Énergies Nouvelles :

garanties dédiées aux panneaux solaires ou photovoltaïques, aux éoliennes et à la géothermie.

Découvrez-la !

Pour votre habitation, choisir la meilleure option !



Caisse Centrale d'Activités
Sociales du Personnel des Industries
Electrique et Gazière

www.ccas.fr

Pour tous renseignements,
devis ou adhésion :

0970 809 770

Numéro non surtaxé

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

Notre **assurance**, la **solidarité**



DOCUMENT NON CONTRACTUEL

AXA France IARD : Société Anonyme au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre - Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92 727 Nanterre Cedex.

Groupes SATEC - 24, rue Cambacérès - 75413 PARIS Cedex 08 - TEL : 01 42 80 15 03 - FAX : 01 42 80 59 32 - SA de Courtage d'Assurances au capital social de 25 244 877,42 € indirectement détenu à plus de 10% par AXA France Assurance
RCS Paris 784 395 725 - Registre des Intermédiaires d'Assurance n° 07000665 - Site orias : www.orias.fr - Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel - 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09
TVA Intracommunautaire - SATEC FR 70784395725 - Pour le placement de vos risques, le groupe SATEC sélectionne les compagnies les plus compétitives. - www.satecassur.com - www.assurermontbateau.com - www.assurermontbateau.com

MARIONNETTES

à la fête à Charleville-Mézières.



© DOMINIQUE LORIEUX/CCAS

La magie au bout du fil

Balade au Festival mondial des théâtres de marionnettes de Charleville-Mézières (Ardennes) le 21 septembre en compagnie de neuf enfants d'agents de la région.

Sur la pelouse face à la gare, deux sorcières en tissu donnent le ton. En cette dernière semaine de septembre, toute la ville est consacrée au théâtre de marionnettes. Jean-Pierre Zanelli, le président de la SLVie Ardennes-Sud, organisateur de cette journée, explique que, lorsqu'il n'y a plus de places dans les hôtels pour loger visiteurs et artistes de passage, les Carolomacériens ouvrent leur maison, chaleureusement. C'est peu de dire que ce grand événement populaire suscite l'engouement!

Avec ses ruelles piétonnières pavées, ses demeures en briques et pierre ocre, l'atmosphère ensoleillée du centre-ville se prête bien à l'exercice immémorial de cet art. Avant tout destiné à un public d'adultes, le festival propose éga-

lement une programmation pour le jeune public.

Nous voici donc à 11 h 30, place Winston-Churchill, pour assister à *Il n'y a pas d'âge pour mémé*. Un spectacle déambulatoire de deux marionnettes sur le thème de la vieillesse, qui laisse songeur notre petit groupe (six filles et trois garçons de 6 à 10 ans). Tout à côté, les marionnettes à fils de la compagnie La Cagouille s'ébrouent. On est en pleine forêt : voici la libellule, puis l'escargot, le renard et, encore plus étrange, un énorme œuf sur pattes. Une tête de canard en sort et crache un filet d'eau sur les plus petits assis aux premiers rangs. Gros succès.

Il faudrait toute la semaine : près d'une centaine de compagnies venues des cinq continents (25 pays) présentent leurs créations, des plus traditionnelles aux plus innovantes. Quelque 150 000 visiteurs sont

attendus dans les rues dont « beaucoup venus de l'autre côté des frontières », explique Nathalie, femme d'agent. Membre de l'atelier peinture de la SLVie, elle encadre bénévolement cette sortie aux côtés de Viviane, qui elle aussi a laissé tomber sa palette pour l'occasion. La foule parle flamand, néerlandais, allemand, anglais presque autant que français.

Retour au local de la SLVie, pour un repas suivi d'un atelier confection. Anne-Laure, animatrice d'arts plastiques, est aux manœuvres. Des ciseaux, du tissu, du papier Canson, de la colle... Une heure trente plus tard, Salomé, 8 ans et demi, a fini : « *Ma marionnette a les yeux verts, comme moi.* » Celle de Margot, 8 ans et demi, possède « *une couette sur le côté* », comme elle... Celle de Maxence, 10 ans, a juste une touffe de laine bleue très courte sur le sommet du crâne. On laisse Jean-Pierre finir les derniers collages pendant qu'on file place du Château, par un sentier qui longe la Meuse. Le Kranevit Theater, de Berlin, revisite un conte cruel et merveilleux des frères Grimm. Ça finit bien, ouf...

SOPHIE CHYREK

À vous de jouer

PAR ÉRIC BIRMINGHAM

partie d'échecs

LA DIFFÉRENCE

Entre eux et nous, quelle est la différence ? Pourquoi un grand maître ou un maître démontre-t-il régulièrement sa supériorité sur la très grande majorité des joueurs ? Bien entendu, le travail est un facteur primordial. Il connaît mieux ses ouvertures, et plus profondément. Sa technique en finale est bien rodée. Il analyse beaucoup plus loin et commet moins de faute de calcul. Il regarde l'échiquier et il anticipe, se disant : «Voilà la position que je veux jouer dans quelques coups.» Il est un peu comme un automobiliste qui connaît sa route, qui sait où il va... Mais il y a autre chose. Une petite chose que l'on peut appeler «intuition». Sinon, comment expliquer le trait de génie du 45^e coup de Tal dans la position suivante. La pointe fulgurante est le brillant 47^e coup. Après quoi, le Letton a suivi le sentier qui mène à la victoire. Ce petit chemin, perdu au cœur d'une forêt dense, «Misha» l'a perçu avant de jouer son 45^e.

Position après le 44^e coup noir, issue de la partie **Mikhaïl Tal/Petar Trifunović**, Palma de Majorque (5^e ronde), Espagne, 1966.



Les blancs jouent et gagnent.

solution

45.e6!! Fxe6 (45... Rxe6 se heurte à : 46.Fxh3+ avec une finale très supérieure. Et après : 45... h2 46.Txh2 Txh2 47.Rxh2 Fxe6 48.Rg3, le pion d'avance et la faiblesse chronique en c6 devraient permettre aux blancs de l'emporter) **46.Ta7+ Fd7** (si : 46... Rf8 47.Ta8+ Rg7 48.Txh8 Rxh8 49.Fxh3+) **47.Rh2!!** (bloque le pion passé dangereux et menace la poussée en b5) **47... Th5** (le roi noir ne peut bouger, il faut donc enlever la tour de la 8^e rangée. Après : 47...Rd8? 48.Ta8+ Fc8 49.Fa6 Rc7 50.Txc8+ Txc8 51.Fxc8 Rxc8 52.Rxh3+-) **48.b5! Txc5** (sur : 48... cxb5 49.c6 Td5 50.cxd7+-) **49.Fxh3!** (ça vient de tous les côtés!) **49... f5 50.bxc6 Txc6 51.Fxf5 Td6 52.Rg3! Re8 53.Txd7 Txd7 54.Fxd7+ Rxd7 55.Rg4 Re6 56.Rg5 Rf7 57.Rf5** (le pion va aller à promotion, les noirs abandonnent) **1-0**

Le Brusç

Ciné-Rebonds rejailit

Du 27 au 30 octobre,

la CCAS et la CMCAS Toulon vous invitent à découvrir pendant quatre jours la programmation de l'Acid (Association pour le cinéma indépendant et sa diffusion) qui nous conduit sur les pas de cinéastes libres

de toutes contraintes marchandes. Outre les projections et les débats, des ateliers d'initiation au bruitage et au doublage sont organisés par des bruiteurs et adaptateurs chevronnés. Vous pouvez aussi profiter de cet événement pour

passer quelques jours dans le centre de vacances du Brusç Martin-Zédé, en bordure de mer face à l'archipel des Embiez. Accès libre dans la limite des places disponibles. **Renseignements dans l'espace «Culture et loisirs» de ccas.fr et sur toulon.cmcas.com**

photo

Le Chili, entre passé et présent



Embarquement en terre chilienne avec

l'un des photographes de notre journal, Georges Bartoli. Indépendant, il réalise des

reportages pour de nombreux titres en France et à l'étranger. Ses photographies, en noir et blanc, semblent ausculter le présent comme le passé de

ce pays qui a connu des décennies de dictature militaire. Entre souvenirs et rêves, une sorte de road-movie du Nord au Sud qui donne fortement envie d'aller à la rencontre de ce peuple et contrées australes. *Chili*, de Georges Bartoli, préface d'Isabel Allende Bussi et postface de Gérard Mordillat, éd. Privat, 34 euros.

culture

Profitez des musées !



© ÉLISE REBIFFÉ/CCAS

Le musée du quai Branly, la Cité des sciences et de l'industrie, le Palais de la découverte, le Muséum d'histoire naturelle... autant de lieux – nouveaux ou anciens mais toujours passionnants – à découvrir ou revoir cet automne. Les agents et leur famille y bénéficient d'un tarif préférentiel grâce aux différents partenariats établis avec la CCAS. Pour mémoire, quatre résidences proposent des hébergements dans les 10^e, 12^e, 13^e et 20^e arrondissements de la capitale.

Pour en savoir plus : www.ccas.fr, espace « Culture et loisirs ».

Marseille

Fiesta des Suds : que du bonheur

Organisé du 18 au 26 octobre,

le festival Fiesta des Suds honore la création locale tout en s'ouvrant aux influences et aux expressions nouvelles. Au programme cette année : concerts, performances, projections, bals... Les décibels d'ouverture sont confiés, le 18 octobre, au groupe



IAM, monument du rap mondial. Le 6 novembre, en after, la Fiesta des minots fait la part belle aux initiatives des jeunes. Tarifs préférentiels pour les agents et

leur famille sur présentation de la carte Activ' grâce au partenariat avec la CCAS et la CMCAS Marseille. Plus d'infos sur www.dock-des-suds.org

côté jardin

PAR MICHEL COURBOULEX

Dépollution par les plantes

LES VÉGÉTAUX se nourrissent de carbone et exhalent de l'oxygène, cela tombe bien pour l'être humain qui respire un peu et pollue beaucoup, essentiellement avec des résidus carbonés. Depuis la nuit des temps, on utilise les vertus épuratrices des plantes pour traiter les eaux usées, mais on parle désormais de phytoremédiation en matière de décontamination des sols pollués. Les végétaux sont ainsi capables d'assainir des sols bourrés de pesticides, de métaux lourds, de benzène et même de radionucléides. Le jardinage est l'avenir de l'homme !

gagnez un an

Planter en automne permet de gagner quasiment un an. Les végétaux ayant passé l'été dans leur pot vont se régaler dans la terre meuble et encore chaude, l'hiver ne stoppera pas leurs explorations racinaires, et la plante profitera du printemps dès ses premiers clins d'œil. L'été prochain, elle sera déjà endurcie pour résister à la chaleur et à la sécheresse.

au balcon

En été, l'ensoleillement dure plus longtemps et on peut s'amuser à semer quelques laitues dans les jardinières laissées libres par les géraniums ou surfinias. Récoltez-les jeunes et enchaînez les semis.

le mot grec

AMORPHOPHALLUS : littéralement, pénis informe. L'inflorescence d'*Amorphophallus titanum* est la plus grande au monde (3,50 m).

solution du sudoku n° 347

1	6	5	2	7	3	8	9	4
2	3	4	8	6	9	7	5	1
9	8	7	1	5	4	3	2	6
3	4	1	6	2	7	5	8	9
6	7	9	3	8	5	1	4	2
8	5	2	9	4	1	6	3	7
7	1	3	4	9	8	2	6	5
4	2	8	5	1	6	9	7	3
5	9	6	7	3	2	4	1	8

Drôle d'effet vaccinal

Loin d'être anodins, les vaccins provoquent parfois des maladies graves. Les associations de victimes demandent plus de transparence et de recherches.

Depuis le début de l'été, leur camionnette est garée devant le ministère de la Santé, à Paris. Ils ont cessé leur grève de la faim mais des « sentinelles » de l'association E3M⁽¹⁾ se relaient chaque jour. Leur but ? Éveiller les consciences des élus et décideurs. Et rappeler les promesses faites avant les élections de soutenir la recherche sur l'hydroxyde d'aluminium, adjuvant vaccinal accusé d'être à l'origine de leur maladie, explique Didier Lambert, président de l'association.

LA MYOFASCIITE À MACROPHAGES est décrite dès 1998 par le professeur Romain Gherardi, directeur de recherche à l'Inserm et à l'hôpital Henri-Mondor. Des douleurs musculaires intenses, des troubles cognitifs et une fatigue profonde en sont les symptômes qui s'aggravent progressivement. En cause, « la bio-persistence de l'hydroxyde d'aluminium dans les cellules immunitaires dont témoigne une lésion que l'on observe au microscope », explique ce chercheur. Son équipe suit 621 patients. Selon lui, il n'y a jamais eu d'étude à grande échelle sur ce que devient l'aluminium vaccinal dans l'organisme. Tout repose sur le postulat qu'il se dissout dans le liquide interstitiel. « Nous avons découvert que, chez une fraction

de patients, l'aluminium est extrêmement bio-persistant : faisant son travail d'adjuvant, il active le système immunitaire de façon chronique (...). Il y a très probablement une sensibilité génétique pour cette maladie aussi connue dans d'autres pays sous l'appellation de syndrome de fatigue chronique ou d'encéphalomyélite myalgique. » Les patients suivis par son unité ont reçu dans les dix ans qui précèdent les premiers symptômes une médiane de cinq injections vaccinales.

Selon ce chercheur, qui a commencé à voir apparaître les premiers cas dans les années 1990, on est depuis longtemps passé du soupçon aux certitudes. Tout en soulignant l'importance fondamentale et nécessaire de la vaccination, il note que « c'est au début des années 1990 qu'ont été lancées de grandes campagnes de vaccination contre l'hépatite B. On a distribué 80 millions de doses en deux ans... » Le professeur Gherardi dénonce aujourd'hui le fait qu'il ne reçoit plus d'argent public pour financer ses recherches. « Il y a urgence à trouver des adjuvants de rechange. L'Agence nationale de sécurité du médicament est pourtant au courant de nos résultats », déplore-t-il.

AU PAYS DE PASTEUR. Autre lien de cause à effet qui pourrait donner à nouveau du grain à moudre aux

opposants à la vaccination massive : l'étude récente qui établit un lien entre la campagne de vaccination contre la grippe H1N1 de 2009 et une soixantaine de cas de narcolepsie en France. Les premiers symptômes sont généralement apparus au bout de trois mois. Mais les autorités de santé rappellent que ce chiffre est à placer en regard des 6 millions de personnes vaccinées : le rapport bénéfice/risque. Des effets secondaires identiques – insoupçonnés avant la vaccination – ont été observés en Suède, en Finlande, au Royaume-Uni, en Irlande... Créée en février 1997 par des personnes souffrant d'effets secondaires graves suite à une vaccination contre l'hépatite B, l'association Revahb⁽²⁾ rappelle en préambule qu'elle n'a aucune visée anti-vaccinaliste. « L'association n'a pas pour but de remettre en cause ni l'efficacité, ni l'utilité du vaccin contre l'hépatite B dans certaines conditions ou certains pays. Notre objectif est de faire reconnaître la réalité des effets indésirables du vaccin et de les quantifier. » La littérature médicale internationale publiée sur son site mentionne, entre autres, des cas de sclérose en plaques, de polyarthrite rhumatoïde, du syndrome de Guillain Barré sur tous les continents...

D'autres inquiétudes se portent sur les vaccins hexavalents (diphthérie-tétanos-poliomyélite-coqueluche-infection à *hæmophilus*



DROIT D'ALERTE
sur les effets délétères
de l'aluminium vaccinal.

influenza b-hépatite B) destinés aux nourrissons. Présentés comme une avancée majeure par les laboratoires promoteurs, l'un d'entre eux (Hexavac) a été à l'origine de plusieurs encéphalites mortelles en Allemagne et en Autriche en 2003. Conséquence ou coïncidence, le vaccin est retiré du marché deux ans plus tard. Mais il en existe d'autres sur le marché...

Dans ce contexte, nombre de parents hésitent à suivre les recommandations du calendrier vaccinal à la lettre au prétexte qu'elle les incite « à survacciner leur bébé ». Exemple : le calendrier vaccinal de l'INPES⁽³⁾ recommande la vaccination contre l'hépatite B « dès l'âge de 2 mois. Si la vaccination n'a pas été effectuée au cours de la première année de vie, elle peut être réalisée jusqu'à 15 ans inclus. À par-

tir de 16 ans, elle est recommandée uniquement chez les personnes exposées au risque d'hépatite B ». Est-il souhaitable de vacciner un bébé de 2 mois pour une maladie qui se transmet uniquement par voie sanguine et sexuelle ?

En vingt-cinq ans, le nombre de vaccins recommandés a plus que doublé en France. Mais, selon le LEEM⁽⁴⁾, la méfiance des parents vis-à-vis de la vaccination augmente. « Seuls 40% des enfants de 2 ans sont correctement vaccinés contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR). » Pour rappel, seuls trois vaccins sont obligatoires en France : la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite. Pour ces trois-là, l'association E3M, désormais soutenue par 46 parlementaires et plus d'un millier de médecins, demande la remise sur le marché

d'un vaccin sans aluminium. Elle appelle à plus de transparence et d'études dénuées de conflits d'intérêts. « Nous voulons protéger nos enfants. Qui peut accepter cette roulette russe ? » martèle Didier Lambert, soulignant qu'un vaccin DTPolio sans aluminium retiré du marché en 2008, pourrait tout à fait être remis en service si un contrat de filière entre l'État et l'industrie du médicament le décidait. En attendant des résultats précis issus de la recherche, les associations de malades demandent l'application du principe de précaution avec une approche individualisée du geste vaccinal.

SOPHIE CHYREK

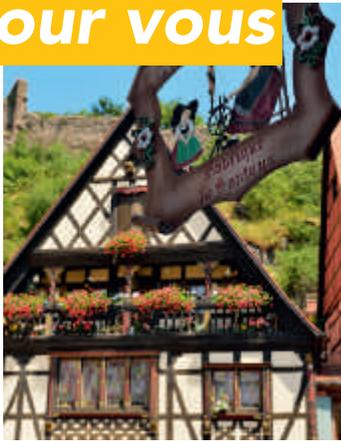
(1) myofasciite.fr

(2) revahb.fr

(3) Institut national de prévention et d'éducation pour la santé. inpes.sante.fr

(4) Les entreprises du médicament.

Retrouver l'interview
de Didier Lambert sur ccas.fr



© THIERRY NECTOUX/CCAS

SÉJOURS BLEUS du soleil dans votre hiver !

Vous êtes à la retraite, seul ou en couple, venez vous ressourcer dans le confort chaleureux et sécurisant d'une maison familiale CCAS. Les Sables-

d'Olonne, Anglet, cap d'Agde, Estagel, Le Brusç, Kaysersberg... vous accueillent en pension complète d'octobre 2013 à avril 2014 pour un séjour d'une

semaine minimum à plusieurs mois selon votre souhait et l'amplitude d'ouverture du lieu. Renseignements auprès de vos SLVie et CMCAS ou sur ccas.fr.

SOUTIEN SCOLAIRE 2013-2014

Les élus des Organismes sociaux des IEG ont reconduit pour trois ans la convention de partenariat avec Domicours, organisme du secteur de l'économie sociale. La subvention pour le soutien scolaire à domicile à hauteur de 20 h par enfant de 6 à 20 ans du CP à la terminale et par année scolaire est maintenue. De même, les ayants droit continuent à bénéficier d'un crédit d'impôt de 50% sur

les sommes versées à Domicours. À noter que les tarifs des cours n'ont pas augmenté depuis 2009.



© DELAINE DIDIER/CCAS

RENSEIGNEMENTS
auprès de vos SLVie et CMCAS ou sur ccas.fr

SÉJOURS ÂÎNÉS en vacances

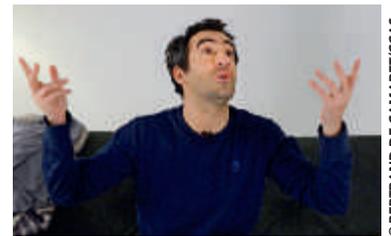
Vous êtes retraités, seul ou accompagné? Vivez des vacances à votre rythme. Les Activités sociales de l'énergie vous proposent toute l'année, en période verte, les séjours aînés en vacances à Trébeurden, au cap d'Agde, à Estagel,

aux Sables d'Olonne et à Kaysersberg. Adaptées et ajustées à vos besoins spécifiques, ces vacances se construisent en lien direct avec les assistants « Action sanitaire et sociale » de votre CMCAS.

RENSEIGNEMENTS
auprès de vos SLVie ou CMCAS.

MATHIAS #05 engagez-vous !

Le cinquième épisode de la série Mathias est à découvrir sur ccas.fr, les réseaux sociaux ou la chaîne Youtube ccasenergie. Après les vacances, les colos ou encore la proximité Accueil et conseils,

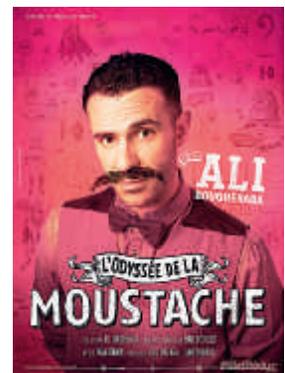


© BERTRAND DE CAMARET/CCAS

Jean-Philippe alias Mathias découvre l'engagement.

CULTURE & LOISIRS espace ouvert

Des festivals, des musées, des places de concerts, de cinéma, mais aussi des événements sportifs, des parcs d'attraction et des zoos! L'espace « Culture et Loisirs », sur le site Internet, vous propose un éventail de propositions le plus large possible à des tarifs préférentiels. Parmi les centaines de propositions, nous avons sélectionné pour vous, ce mois-ci, deux spectacles présentés cet été au festival d'Avignon. Le premier est un one-man-show signé Ali Bougheraba,



L'Odysée de la moustache, à Gardanne (7 févr.), et le second une pièce de théâtre, Métallos et dégraisseurs, par la C^{ie} Taxi-Brousse à Dijon (8 févr.).

RENSEIGNEMENTS
sur ccas.fr

PRÊTMYSELF®

Vous avez des projets ?
Vous possédez de l'Épargne Salariale bloquée ?

4,91 %
TAEG fixe⁽³⁾
à partir de 8 000 €
empruntés



Découvrez le PRÊTMYSELF® :

- Vous empruntez le montant dont vous avez besoin, dans la limite de votre épargne salariale bloquée⁽¹⁾
- Vous remboursez de petites mensualités
- Vous bénéficiez d'un taux fixe
- Vous n'avez pas de frais de dossier
- Vous n'avez pas besoin de changer de banque

Montant emprunté	Durée	Mensualité (hors assurance facultative)	Dernière mensualité ⁽²⁾	TAEG fixe ⁽³⁾ (hors assurance facultative)	Montant total dû
3 000 €	24 mois	15,02 €	3 029,40 €	5,91 %	3 389,88 €
5 000 €	36 mois	24,71 €	5 049,00 €	5,91 %	5 938,56 €
8 000 €	36 mois	32,93 €	8 065,60 €	4,91 %	9 251,08 €

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Pour plus d'informations

@ www.ccas.fr

☎ 0 810 004 715

1/ Découvrez votre nouvel onglet « Mes Prêts »

2/ Faites votre simulation et votre demande en ligne !

(prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 9h à 18h
et le samedi de 9h à 16h



éole
Finance

ÉOLE FINANCE, partenaire financier des salariés dans plus de 1200 entreprises. ÉOLE FINANCE, marque commerciale de Financo, filiale du Crédit Mutuel ARKEA. Prêt personnel adossé à l'épargne salariale, la mensualité du crédit intègre les intérêts et le cas échéant, la cotisation d'assurance facultative (si vous y avez adhéré). Le capital est remboursable lors de la dernière échéance contractuellement convenue. Il sera remboursé en tout ou partie par affectation de l'épargne salariale. Les montants investis en épargne salariale ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Offre réservée à des prêts d'un montant minimum de 500 € et maximum de 75 000 €. Le TAEG fixe (hors assurance facultative) varie de 4,91 % à 5,91 % en fonction du montant emprunté et le taux débiteur fixe varie de 4,80 % à 5,76 %. La durée du crédit peut varier de 9 à 63 mois. Conditions en vigueur au 26/08/2013.

Exemple (hors assurance facultative) : pour un montant total de crédit de 8000 €, vous remboursez 36 mensualités de 32,93 €, une mensualité de 0,00 €, puis une dernière mensualité de 8065,60 €. Mensualités hors assurance facultative. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe 4,91 % hors assurance facultative. Taux débiteur fixe 4,80 %. Perceptions forfaitaires 0,00 €. Coût total du crédit 1251,08 €. Montant total dû par l'emprunteur 9251,08 €. Première échéance à 60 jours. Durée effective du crédit 39 mois. Vous disposez d'un droit de rétractation. Coût de l'assurance facultative : 9,60 € par mois en sus de la mensualité et inclus dans l'échéance de remboursement. Contrat d'assurance facultative n° 5026 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) souscrit par Financo auprès de Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 € - Société mixte régie par le code des assurances - SIREN 330 033 127 RCS Brest - Siège social 232 rue Général Paulet, BP 103, 29802 Brest Cedex 9 - www.suravenir.fr - Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 9).

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Financo et après expiration du délai légal de rétractation en vigueur et présentation des justificatifs demandés. (2) Cette dernière mensualité inclut le remboursement total ou partiel du capital emprunté grâce au déblocage de votre épargne salariale. (3) Le TAEG fixe (hors assurance facultative) varie de 4,91% à 5,91% en fonction du montant emprunté et de la durée du crédit.

Éole Finance est une marque commerciale de Financo. Financo, SA au capital de 58 000 000 €, RCS Brest 338 138 795 ; siège social : 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Société de courtage d'assurances, n° ORIAS 07 019 193 (vérifiable sur www.orias.fr)

27/10/2008



Les Rencontres d'échecs du cap d'Agde (Hérault) existent depuis 1994. Elles rassemblent près d'un millier de joueurs, toutes générations confondues. Depuis le début de l'aventure, Anatoli Karpov, grand maître international, est resté fidèle à ces Rencontres qui élargissent chaque été le cercle des incorrigibles pousseurs de bois. L'événement, distingué à plusieurs reprises par la Fédération française d'échecs, est devenu le plus grand tournoi d'Europe. **À suivre en direct sur radio Nova et ccas.fr le 31 octobre prochain**, une émission spéciale sur l'événement.